



BOWLING 110

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le bowling est un établissement privé de loisirs, ouvert à tous et notamment aux familles et aux enfants. L'acceptation de ces règles est obligatoire avant l'entrée dans l'établissement.

Accès au bowling :

Pour être admis au sein du bowling, le port d'une tenue correcte est exigé. Ainsi, le port du survêtement, du jogging, ainsi que la casquette, le chapeau ou autre couvre-chef (à l'exception de ceux fondés sur l'expression d'une religion) n'est pas autorisé.

L'établissement se réserve le droit d'interdire ses locaux à toute personne ne respectant pas le règlement intérieur.

L'accès à l'établissement est interdit aux mineurs de moins de 16 ans non accompagnés d'une personne majeure (18 ans révolus) et pouvant le prouver au moyen d'une pièce d'identité. Les parents ou adultes référents ont l'entière responsabilité des enfants qu'ils accompagnent dans l'ensemble de la structure.

Par mesure de sécurité, toute personne dont le comportement ou la tenue serait de nature à nuire au calme de l'établissement, en état d'ébriété ou sous l'effet de toute substance illicite, sera refusée. Les personnes ayant consommé auparavant des boissons alcoolisées avec excès ou sous l'emprise de toutes substances illicites se verront refuser l'accès du bowling.

Pour des raisons de sécurité, le service d'ordre se réserve le droit de vérifier le contenu de vos sacs.

Les animaux (même tenus en laisse) sont interdits dans l'établissement.

Dégradations, vols, dommages corporels :

La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens personnels pouvant survenir à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement (parkings et annexes compris).

La direction décline toute responsabilité en cas de blessures indépendantes d'un éventuel dysfonctionnement des différents jeux et invite les usagers à vérifier la couverture de cette pratique par leur assurance personnelle.

Nous vous conseillons vivement de posséder une assurance responsabilité civile.

En cas de dégradation, le matériel sera facturé au prix du neuf en cas de perte, de vol ou de détérioration volontaire.

Comportement à l'intérieur du bowling :

Respectez les locaux et utilisez à bon escient le matériel mis à votre disposition. Conformez-vous aux dispositions du présent règlement et aux consignes du personnel du bowling. Tout manquement délibéré au règlement intérieur et tout comportement pouvant comporter un risque pour la clientèle sont passibles d'exclusion temporaire ou définitive du bowling sans remboursement possible.

En cas de problèmes dans l'établissement, les auteurs de trouble se verront refuser définitivement l'accès à l'établissement.

Toute consommation d'alcool sur le parking est strictement interdite.

Notre personnel veillera à éviter les consommations abusives d'alcool pour le bien être de notre clientèle. De ce fait, il est habilité à refuser de servir toute personne se trouvant dans un état alcoolisé.

Le service des consommations s'arrêtera systématiquement 30 minutes avant la fermeture de l'établissement.



Informations billard :

La mise à disposition d'une table de billard est conditionnée par le dépôt obligatoire d'une pièce d'identité de l'un des joueurs. Il appartient au client d'en demander la restitution à la fin du jeu au moment du règlement.

Informations générales :

Les temps d'attente sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une réclamation.

Les tarifs du bowling sont indiqués pour une partie et pour une personne. Ils sont consultables sur la porte extérieure de l'établissement et à la caisse du bowling.

Le règlement de la piste de bowling s'effectue lors de la commande du nombre de parties souhaitées.

En période de forte affluence, et afin de limiter le temps d'attente de nos clients, nous pourrions limiter le nombre de parties par piste.

Par mesure d'hygiène, le port de chaussettes est obligatoire dans les chaussures de bowling.

La direction ne peut être tenue pour responsable d'un éventuel dysfonctionnement des machines de bowling ou de tout incident pouvant survenir tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Pour des raisons de sécurité, les consommations en verre ne peuvent pas sortir de l'établissement.

L'introduction de nourriture ou de boissons est strictement interdite dans l'établissement.

Une consommation à choisir dans la carte du bar, sera demandée à toute personne qui utilise les salons assis, sans jouer à quelque jeu que ce soit.

Pour la sécurité de notre clientèle, le bowling est placé sous surveillance vidéo 24H/24.

La direction se réserve le droit pour les besoins du service, de fermer les portes de l'établissement avant l'heure légale.

Le paiement par chèque bancaire n'est pas accepté (article L-112-8 du code monétaire et financier).

Les jeux de cartes et d'argent sont strictement interdits.

A la sortie de notre établissement, toute personne se doit de respecter la tranquillité de notre voisinage.

Accueil et encadrement des groupes

Le responsable et les accompagnateurs des groupes doivent

- Faire prendre connaissance du présent règlement à leur effectif,
- Rester présent sur les approches des pistes de bowling. Ils ne peuvent pratiquer l'activité que s'il y a un deuxième encadrant,
- Vérifier la bonne conduite de ses effectifs (respect du public, des locaux, des espaces et du matériel), en cas d'irrespect de cette clause, le groupe et ses encadrants pourront être exclus immédiatement de cette activité.
- En cas de retard du groupe de plus de 15 minutes et pour des raisons d'organisation, la séance sera annulée.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

La direction du Bowling 110